

Le fonds d'aide aux jeunes

Le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD) est géré par le Département et a pour vocation d'aider les jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent de graves difficultés d'insertion en leur attribuant une aide financière et/ou un accompagnement.

Ces aides sont destinées à favoriser une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle. L'aide octroyée est versée aux créanciers (*auto-école, organismes de formation...*) ou selon les difficultés du jeune et l'urgence, sous forme d'un chèque directement encaissable par lui.

Faire ma demande :

1. Télécharger le dossier unique ci-dessous,
2. rassembler les justificatifs dont avez besoin (consultez le document "guide des pièces"),
3. remplir votre dossier en joignant les pièces justificatives et adresser le tout au secrétariat de la commission unique délocalisée (CUD) dont vous relevez (coordonnées ci-contre).



Département
de Saône-et-Loire